



Organisation mondiale du commerce  
Statut :  
■ Membres de l'OMC  
■ Observateurs négociant leur accession

# Brèves de l'OMC

Avril 2018 - n°04

## EDITORIAL

### Vents contraires

L'OMC est aujourd'hui traversée par trois forces à l'incohérence apparente.

La première résulte du grand affrontement qu'ont engagé les Etats-Unis avec leurs partenaires commerciaux, au premier rang desquels la Chine, en recourant à des mesures unilatérales à la légalité contestée. Sans surprise, les risques de guerre commerciale qui en découlent viennent bousculer toute l'activité de l'organisation, formelle comme informelle. Dans ses comités techniques tels que celui des sauvegardes (où Chine, Union Européenne puis Russie ont mis en cause les restrictions américaines sur l'acier et l'aluminium), ou devant le mécanisme de règlement des différends : deux nouveaux contentieux y ont été engagés par la Chine contre les Etats-Unis (mesures annoncées ou prises au titre des « sections » 232 et 301) et, réciproquement, par ces derniers au titre de la propriété intellectuelle.

La seconde force, est celle que les Etats-Unis exercent pour obtenir une réforme de l'OMC, espérant ainsi mettre fin à ce qu'ils dénoncent comme une longue période de dérive de l'organisation, dans chacune de ses fonctions. Mise en œuvre défectueuse des disciplines, notamment en matière de transparence, puisque de nombreux membres de l'OMC - et non des moindres - ne s'acquittent pas de leurs obligations minimales de notification, par exemple en matière de subventions ou de licences à l'importation. Paralysie de la fonction de négociation, entravée par la règle du consensus. Expansion estimée abusive de la fonction contentieuse, que l'organe d'appel aurait progressivement transformé en une forme de source de droit « jurisprudentiel », aboutissant à changer l'économie des traités conclus (en particulier dans le domaine des instruments de défense commerciale). Les Etats-Unis estiment devoir contrer ces tendances en bloquant le processus de renouvellement des membres de l'organe d'appel après leur fin de mandat. Or, si aucune solution n'est trouvée l'instance cessera de fonctionner en décembre 2019. Faute de pouvoir rendre des décisions d'appels, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC, grand acquis du cycle d'Uruguay, reviendra donc *de facto* au temps de celui du GATT, en se limitant à la production de « panels » aux recommandations non contraignantes.

La dernière force actuelle est celle qu'injectent certains membres de l'organisation dans les négociations « plurilatérales » qu'ils ont voulu engager en décembre dernier à Buenos-Aires. Les premières réunions qui se sont tenues ont donné lieu à de nombreuses contributions écrites et des discussions de grande qualité, en particulier en matière de commerce électronique, à laquelle Chine (non signataire de la déclaration conjointe) et Etats-Unis (signataire) participaient.

Ces trois forces pourraient secouer l'organisation durant de longs mois. La question pour l'avenir est de savoir dans quelle direction elles produiront leurs effets : la marginalisation pure et simple ou au contraire une modernisation décisive du système commercial multilatéral ?

Jean-Marie PAUGAM

## NEGOCIATIONS MULTILATERALES

### 9 avril 2018 : Réunion du comité de l'agriculture en session spéciale

Lors de cette réunion, les membres de l'OMC ont confirmé la désignation comme président du comité de l'agriculture, l'ambassadeur John Deep Ford (Guyana). John Deep Ford succède à l'ambassadeur du Kenya Stephen Karau. Il a indiqué que son objectif principal reste la reprise des négociations concernant le secteur agricole. Il entame à cet effet des consultations avec les différentes délégations. Il s'agira d'examiner les enseignements à tirer de la dernière ministérielle et les solutions pour reprendre les négociations agricoles. A l'issue de ces

consultations prévues fin avril et en mai, il proposera une nouvelle réunion du comité de l'agriculture en session spéciale avant la pause estivale.  
Contact : [christophe.blanc@dgtrésor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtrésor.gouv.fr)

-o-O-o-

### 10 avril 2018 : Réunion du groupe de négociation sur les règles – Subventions à la pêche

Cette réunion a permis d'approuver le programme de travail pour les prochains mois concernant les négociations sur les subventions à la pêche. Ce programme a pour objectif de parvenir à un accord pour la ministérielle de fin 2019. Il est le résultat de consultations préalables. Il propose 3 sessions en mai, juin et juillet organisées chacune autour d'un thème. Chaque session comprendra une partie technique (échange

d'informations et expériences et ateliers avec des experts) et un travail visant à compléter et consolider le projet d'accord élaboré avant la dernière ministérielle. Les thèmes abordés seront successivement, les subventions contribuant aux surcapacités, les aides contribuant à la surexploitation des stocks et les aides à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Ce programme a été adopté malgré l'opposition initiale de la Chine, de l'Inde et des pays africains qui jugeaient les délais pour ces travaux trop courts et regrettaient l'absence de session spécifique sur le traitement spécial et différencié. La proposition initiale a en conséquence été amendée pour rappeler que la question du traitement spécial et différencié serait abordée dans le cadre de chaque thème à haut niveau. Le programme a été également allégé, malgré les délais particulièrement courts pour parvenir à un accord lors de la prochaine ministérielle, en renvoyant à septembre l'examen des questions concernant notifications et transparence.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

### 18 avril 2018 : 2<sup>ème</sup> réunion de la déclaration commune sur le commerce électronique

Cette seconde réunion suite à la déclaration conjointe de Buenos Aires sur le commerce électronique a été **marquée par une forte présence et la participation à haut-niveau des membres signataires et non-signataires. Neuf papiers sont désormais sur la table** couvrant une trentaine de sujets, d'autres devraient être publiés pour les prochaines réunions. Ces échanges ont permis à la fois de cadrer le travail à venir et d'avoir une première présentation des propositions. Sur la suite des travaux, trois réunions en format « clusters » de deux jours se tiendront en mai, juin et juillet. Un point sur l'état des discussions sera fait en juillet. **Sur les propositions, ces premiers échanges ont montré l'implication et le réel intérêt des membres. Des sujets communs apparaissent clairement** (facilitation, accès aux marchés, protection des consommateurs, vie privée, flux de données). De nombreuses clarifications devront être apportées, mais **les discussions de fond sont bel et bien engagées**. Même si les échanges ne font que commencer et qu'ils ne préjugent en rien de la teneur d'un résultat, la volonté des membres d'avancer et d'arriver à un accord est réelle. Comme l'a répété l'Ambassadrice australienne, Présidente de la réunion, c'est un test pour l'OMC à deux niveaux : l'organisation peut-elle se saisir de nouveaux sujets répondant à des défis technologiques ? Ce nouveau format informel et ouvert peut-il permettre de relancer les négociations ?

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

### 23 avril 2018 : 2<sup>ème</sup> réunion de la déclaration commune sur la facilitation de l'investissement

Cette seconde réunion de suivi de la déclaration conjointe de Buenos Aires sur la facilitation des investissements était consacrée au thème de « l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité des mesures affectant les investissements ». Ouverte par le DG de l'OMC elle a rassemblé une assistance significative, répartie entre pays développés et émergents, où se signalait la présence de nombreux experts venus des capitales. On retrouvait sur cette thématique de la facilitation de l'investissement une partie de l'« appétit des membres » constaté durant les discussions relatives aux négociations plurilatérales sur le commerce électronique: qualité des contributions et caractère constructif des discussions. On peut en retenir :

-Une **assez grande convergence sur le balayage du champ des disciplines qui seraient susceptibles de contribuer à la transparence pour la facilitation de l'investissement**. Celles-ci porteraient essentiellement sur : les régimes de publication / publicité des règles et mesures affectant les investisseurs ; les régimes de consultation publique préalable à l'adoption de projets de règles ou mesures (appels à commentaires, réponses....) ; les régimes d'accès à l'information / points de contact avec les administrations pour les investisseurs : à cet égard les modèles du guichet unique (one-stop-shop) et du portail internet unique (single window) étaient cités au titre des meilleures pratiques ; les régimes de notification des mesures à une organisation telle que l'OMC.

-La présentation de nombreux exemples **de dispositions spécifiques à la transparence et la prévisibilité dans les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, ou les traités de protection de l'investissement** : dispositif spécifique de transparence pour les PME (site internet dédié) garanti par la mise en place d'un observatoire / point de contact (Canada) ; introduction d'une obligation bilatérale d'ouverture à commentaire public des projets de mesure affectant l'investissement (Colombie dans son ALE avec le Japon) ; accord de coopération entre agences de facilitation de l'investissement (au sein de l'alliance du pacifique) ; adhésion au « codes » d'investissement de l'OCDE ; introduction de règles régissant les obligations de transparence d'entreprises cotées dans certains ALE (UE).

-Une **préférence assez large pour que le résultat final du processus puisse être « multilatéral », ce qui impliquait, « la prise en compte des différences entre niveaux de développements** et la mise en place d'assistance technique » (Chine) et la recherche d'une proportionnalité entre le niveau de transparence visé et « le fardeau » que pouvait représenter celle-ci au regard des capacités des pays en développement (Brésil).

Contact : [jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr](mailto:jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr)

## VIE DE L'ORGANISATION

### 21 et 22 mars 2018 : Comité des obstacles techniques au commerce

La session de mars du comité OTC a été une nouvelle fois riche en échanges entre les membres.

**L'UE a présenté avec les Etats-Unis deux nouveaux cas offensifs, un contre la Chine et ses mesures affectant l'importation des déchets solides comme matières premières et un contre Israël et sa réglementation modifiée sur les produits pharmaceutiques**. La Chine a en effet, depuis le dernier comité de novembre 2017, élargi son interdiction d'importation des déchets solides à 11 catégories de produits avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars. Les membres critiquent fortement le manque de temps laissé pour des commentaires et le délai anormalement court entre la notification et l'entrée en vigueur des mesures. Ils doutent du bien fondé et de la pertinence de cette réglementation. En réponse, la Chine se présente comme vertueuse (« *to contribute to a beautiful world* ») et en appelle à la responsabilité de l'ensemble des membres dans l'élaboration de mesures de protection environnementale.

**Trois nouveaux cas défensifs ont été soulevés à l'encontre de l'UE**. Un à l'initiative de l'Inde relatif à l'autorisation de **mise sur le marché des produits médicaux**. Deux à l'initiative du même groupe de pays (Indonésie, Colombie, Malaisie, Thaïlande) sur **l'huile de palme** : le traitement des biocarburants issus de l'huile de palme dans la directive ENR et la possibilité laissée aux producteurs européens d'appliquer un étiquetage « sans huile de palme ».

**Le comité poursuit des travaux sur le 8<sup>ème</sup> examen triennal** (il permet aux membres d'examiner tous les trois ans le fonctionnement et la mise en œuvre de l'accord OTC. Les membres peuvent ainsi proposer des clarifications et améliorations sur le texte de l'accord). **Des nouvelles propositions ont été présentées par l'UE (évaluation de la conformité), les Etats-Unis (notifications) et la Nouvelle Zélande (notifications)**. Le Président proposera aux membres un projet de rapport qui sera discuté au comité de juin. L'examen triennal doit être clos au comité de novembre.

Le Président avait mis à l'ordre du jour l'adoption par les membres d'une **liste de bonnes pratiques réglementaires**. Les membres en avaient discuté jusqu'en 2014, un projet de document avait été d'ailleurs élaboré. Le comité SPS ayant adopté un tel document lors de sa dernière réunion, le Président souhaitait capitaliser sur cet élan pour faire de même au comité OTC. Cependant, certains membres ont indiqué ne pas être mesure de se prononcer tout de suite n'ayant pas finalisé leur position sur l'inclusion d'une clause de non-responsabilité. Les discussions sont donc repoussées au comité de juin lors de la réunion informelle.

Le secrétariat a présenté quelques données du **23<sup>ème</sup> examen annuel de la mise en œuvre de l'accord OTC**. 2585 notifications de 82 membres ont été faites en 2017, soit le plus grand nombre de notifications publiées sur une année. Les membres africains ont été très actifs dans les notifications, ainsi l'Ouganda a présenté le plus de notifications (329). De manière générale, 80% des notifications de 2017 ont été transmis par des PED. 178 préoccupations commerciales ont été discutées en 2017, dont

27 étaient nouvelles. Les préoccupations soulevées dans le passé continuent de représenter la plus grande part des préoccupations discutées en comité ;

**-le Chili avait organisé en marge du comité un « side-event » sur la coopération internationale en matière de réglementation dans le domaine des OTC.** Les intervenants ont présenté différents exemples et formes de coopération, qui en ont montré la pertinence et les bénéfices pour les acteurs publics et privés.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

### **26 et 28 mars 2018 : Examen des Politiques Commerciales des Philippines**

Lors de ce 5<sup>ème</sup> examen des politiques commerciales des Philippines, les membres ont mis en avant la hausse de la croissance et des dépenses publiques pour les infrastructures. Ils se félicitent des différentes réformes adoptées et en cours (concurrence, fiscalité, modernisation douanière) et des premiers résultats, notamment en termes de réduction de la pauvreté et du chômage. Ils ont également insisté sur l'implication des Philippines à l'OMC (dont récemment dans les discussions sur les MPME) ainsi qu'au niveau régional (ASEAN, APEC, TPP). Des défis et préoccupations demeurent cependant. Les restrictions aux investissements étrangers restent le problème le plus cité, suivi par des interrogations sur le système tarifaire et douanier, la libéralisation sectorielle, le déficit d'infrastructures, les marchés publics, le régime SPS et les droits de propriété intellectuelle. Le sous-secrétaire du département du commerce et de l'industrie, le Dr. Ceferino S. Rodolfo, est revenu sur les résultats économiques récents et le large éventail de réformes engagées (banque, fiscalité, concurrence, propriété intellectuelle). Il a insisté sur les mesures de facilitation des procédures douanières et des investissements déjà adoptée et rappelé l'annonce du Président de lever les restrictions à la participation des investisseurs étrangers dans différents domaines. Le sous-secrétaire a résumé les priorités des Philippines autour de trois lignes directrices : (i) accélérer et approfondir les réformes pour une meilleure libéralisation (ii) renforcer la mise en œuvre des obligations et le respect des règles (iii) assurer un environnement ouvert au commerce.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

### **27 mars et 9 avril 2018 : Réunion de l'Organe de Règlement des Différends**

Les deux réunions de l'ORD ont été marquées par les points suivants :

Aucune évolution des positions sur l'organe d'appel et la procédure de sélection de trois nouveaux juges. Cette fois, les Etats-Unis sont revenus sur la communication de l'organe d'appel de novembre 2017 expliquant la teneur et la pratique de la règle de l'article 15 des procédures de travail de l'organe d'appel. Ils considèrent que certaines informations manquent et demandent plus de précisions.

De vifs échanges ont eu lieu entre la Chine et les Etats-Unis sur la propriété intellectuelle et la section 301. La Chine avait en effet ajouté sous AOB, lors de la réunion du 27 mars, les mesures américaines annoncées au titre de la section 301. Elle a indiqué que, conformément à l'article 23 du mémorandum d'accord sur le règlement des différends et le contentieux DS152 entre l'UE et les EU, des mesures unilatérales appliquées hors du cadre de l'ORD n'étaient pas conformes au droit de l'OMC. Les Etats-Unis ont exposé tout d'abord les quatre violations chinoises constatées par leur rapport au titre de la section 301. Ils ont ensuite précisé que leur engagement à ne pas appliquer de mesure unilatérale ne s'entendait que lorsqu'une obligation au regard des accords de l'OMC était concernée. Dans le cas contraire, des mesures unilatérales au titre de la section 301 sont tout à fait permises selon eux.

L'établissement de deux panels demandés par le Canada à l'encontre des Etats-Unis respectivement sur leurs mesures compensatoires et antidumping appliquées au bois d'œuvre résineux en provenance du Canada a été décidé (DS533 et DS534).

L'adoption des rapports du panel et de l'organe d'appel dans le contentieux initié par l'UE à l'encontre de la Russie et de ses mesures antidumping appliqués aux véhicules utilitaires légers en provenance d'Allemagne et d'Italie (DS479).

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

### **9 et 10 avril 2018 : 88ème session du comité des accords commerciaux régionaux (ACR)**

Depuis plusieurs sessions la notification ou l'absence d'un accord des pays de l'association latino-américaine d'intégration (ALADI) est vivement critiquée à la fois sur le fond et sur la forme, mais les discussions se poursuivent entre les membres pour essayer d'aboutir à une meilleure transparence sur ces accords. Puis 5 ACR ont été présentés.

Le comité a porté son attention également sur d'autres sujets :

Un modèle de notification pour les modifications apportées à un ACR existant a été proposé. Celui-ci vise à faciliter et à améliorer le processus d'examen et permettrait d'éviter les confusions lors des modifications apportées.

La question de mettre en œuvre les instructions du §28 de la déclaration de Nairobi concernant la relation entre les ACR et le système commercial multilatéral a été de nouveau abordée. Les EU et l'UE estiment qu'examiner les conséquences systémiques des ACR sur le système commercial multilatéral relève du rôle du comité et cela ne doit pas être un sujet traité indépendamment. D'autres estiment qu'il serait utile de prendre en compte les sujets d'avenir comme le e-commerce, les mesures de transparence ou la facilitation des investissements, désormais inclus dans certains ACR.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

### **18 avril 2018 : Session informative sur les certificats et les preuves d'origine**

L'atelier organisé par l'OMC présentait 3 parties :

- le cadre normatif existant en matière de certificats d'origine ;
- les perspectives liées aux coûts et aux exigences de certification pour le secteur privé ;
- les pratiques nationales de certains membres.

Il a finalement montré toute la difficulté pour les entreprises à avoir l'information sur les certificats demandés et la nécessité qu'il y aurait à harmoniser les procédures et les pratiques qui restent encore trop diverses et opaques. De plus, les certificats d'origine non préférentiels sont souvent exigés par habitude, alors qu'ils ne sont nécessaires que lorsque la douane doit surveiller les contingents ou les mesures AD.

La réunion a été jugée pertinente et utile et pourrait servir d'exemple pour d'autres sessions à l'avenir.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

### **19 avril 2018 : Comité des règles d'origine**

Après la présentation des travaux du comité technique des règles d'origine, faite par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), le rapport sur la mise en œuvre des décisions ministérielles de Bali et de Nairobi sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés a soulevé un commentaire du groupe des PMA à l'encontre des EU sur leur système de préférence qui ne suit pas le système généralisé des préférences (SGP). Sur les règles d'origine non préférentielles, la Suisse a fait un rapport sur les consultations en petits groupes qu'elle a initiées pour travailler sur l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles. Celles-ci ont porté sur la transparence et l'inventaire à faire des procédures obsolètes ou inutiles dans le but d'améliorer l'accès au marché des entreprises.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

### **20 avril 2018 : Comité des licences d'importation**

Lors du comité sur les licences d'importation, l'Union européenne est fortement intervenue sur des mesures de licences d'importation non notifiées ou jugées discriminatoires qui sont mises en place par un certain nombre de pays. Certaines de ces préoccupations sont anciennes et discutées depuis plusieurs comités. Même si les questions soulevées par les licences d'importation s'apparentent à des obstacles au commerce et sont également abordées dans les comités techniques (agricole et OTC), l'UE veut utiliser tous les comités pour contester les restrictions que ces licences provoquent sur ses exportations.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

## 23 avril 2018 : Comité du Commerce et du Développement (CCD) – Suite de la 42ème Session sur l'Aide pour le Commerce

Après 4 sessions du comité et des consultations intenses en petits groupes, le président du comité a estimé qu'il pouvait proposer, sous sa propre responsabilité, un programme de travail sur l'aide au commerce au conseil général du 8 mai prochain et a préparé une troisième et dernière révision de son rapport. Il estime que le texte a trouvé un équilibre et reprend l'ensemble des préoccupations des membres, notamment sur la diversification, l'industrialisation, le genre et la lutte contre la pauvreté.

Bien que ce texte soit le résultat d'un compromis, donc imparfait, la plupart des membres est prête à l'accepter. Cependant le groupe africain a souhaité ajouter une note de bas de page en référence à leur déclaration et à la décision du conseil général de 2006 sur les recommandations de l'équipe spéciale de l'aide pour le commerce. Les Etats Unis refusent pour leur part de modifier un texte qui découle d'un compromis décidé lors des réunions consultatives en petits groupes.

Un délai a été accordé au groupe africain jusqu'au CCD du 24 avril pour qu'il se prononce définitivement sur son soutien ou pas au texte, mais la question demeure en suspens et trouvera peut-être une issue avant le conseil général du 8 mai 2018.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

## 23 avril 2018 : Session spéciale ouverte du comité du commerce et du développement sur la question du traitement spécial et différencié (TSD)

Trois réunions en petits groupes ont eu lieu en avril pour évaluer où en sont les discussions des membres sur les propositions de TSD, et pour évaluer celles qui pourraient faire avancer les débats dans les prochains comités. Les membres du G90 se sont opposés à l'idée d'évaluer leur admissibilité au TSD au moyen d'une étude de cas, ou au cas par cas. Le groupe s'est également inquiété de la remise en questions à l'OMC de la définition et de la notion de développement. Peu de progrès a été fait depuis la CM11 pour arriver à un compromis entre les partenaires.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

## 23 avril 2018 : Comité des Sauvegardes

La Chine a demandé l'inscription à l'ordre du jour un point sur les mesures prises par les Etats-Unis au titre de l'article 232. Elle conteste le fait que les importations d'acier et d'aluminium puissent représenter un danger national étant donné les faibles quantités de produits importés utilisées par l'industrie américaine de la défense et insiste sur le fait que des membres représentant plus de 50% des importations ont été exclus de la mesure. Cette mesure est unilatérale et représente un danger pour la stabilité du système des échanges mondiaux. Mais les Etats-Unis répètent que la décision du président des Etats-Unis, n'est pas une mesure de sauvegarde mais une mesure de sécurité nationale. Ils considèrent par conséquent que les suspensions de concession de la Chine ne peuvent être justifiées et n'ont pas de base juridique dans le cadre des règles de l'OMC.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

## 24 avril 2018 : Comités des subventions et des mesures compensatoires

Les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon ont fait part de leur inquiétude concernant le manque récurrent de transparence sur les subventions de la Chine qui ne sont toujours pas notifiées, notamment dans le secteur de l'acier. Ces subventions ont conduit à une surcapacité de production de la Chine de 400 millions de tonne par an. Les 160 programmes nationaux inventoriés par les Etats-Unis ne nécessitent pas tous une notification, mais leur nombre est certainement plus important que les 3 qui l'ont été.

Le Canada, les Etats-Unis, le Japon, le Mexique et l'Union Européenne ont porté ensuite l'attention du comité sur les surcapacités que les subventions peuvent engendrer surtout lorsque celles-ci sont adossées à des financements à des conditions inférieures à celles du marché. Ils dénoncent l'octroi de crédits peu coûteux par des banques d'Etat à des entreprises industrielles publiques pour augmenter artificiellement la demande en période de récession, et les mesures prises ensuite par les

gouvernements concernés pour convertir les créances en participations au capital de ces entreprises.

La Chine rappelle que ce comité n'est pas l'instance adéquate pour traiter du sujet des surcapacités et qu'un forum mondial sur les surcapacités de l'acier existe. Mais elle refuse l'analyse présentée et estime que le problème des surcapacités est dû au ralentissement économique mondial comme cela a été confirmé par le G8. Elle a pris des mesures pour réduire la capacité de sa sidérurgie permettant une diminution d'un million de tonne en 2016 et le reclassement de 200 000 travailleurs, alors que « d'autres » prennent des mesures protectionnistes qui minent la confiance mondiale.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

## 25 avril 2018 : Comité des mesures antidumping

L'Union européenne a très longuement répondu de manière détaillée aux nombreuses questions posées par le Mexique, la Russie et l'Arabie Saoudite sur le Règlement (UE) 2017/2321 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 modifiant le Règlement (CE) 2016/1036 du Conseil relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de l'Union européenne. Bien que le comité ne soit pas l'instance pour débattre du langage juridique employé, elle explique avoir établi une série de situations qui sont sources de préoccupations et que le nouveau règlement permet d'y réagir. Le déclenchement de ces mesures nécessite une analyse approfondie de la situation. Il s'agit d'un cadre général qui permet de mener des enquêtes spécifiques et d'identifier les sources de distorsion significatives qui peuvent être dues à l'intervention gouvernementale. Les rapports réalisés, sont des documents techniques qui n'ont pas de valeur juridique. Ils présentent des informations factuelles, fondées sur les sources primaires d'information du pays qui fait l'objet d'un examen pour dumping. Ils sont établis en priorité sur les pays pour lesquels l'UE a mis en place des mesures antidumping mais n'ont pas d'incidence sur la décision de lancer une enquête. L'UE invite les membres à étudier le règlement.

Par ailleurs, l'Inde a partagé son expérience en matière de conduite des enquêtes d'anti contournement. Le Canada a proposé de présenter à son tour son projet de réglementation sur les mesures d'anti contournement qu'il met en place lors du comité du mois d'octobre prochain.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-O-o-

## Forum Public 2018

L'OMC a dévoilé le thème du **Forum public 2018** qui se tiendra du **2 au 4 octobre** prochain : « **Le commerce en 2030** »

Le Forum public 2018 sera l'occasion d'examiner en quoi les progrès technologiques influent sur le commerce, et comment faire en sorte que le commerce, en 2030, continue d'aider la société à résoudre les principaux problèmes auxquels le monde est confronté.

**3 sous thèmes** seront également examinés :

- commerce durable ;
- commerce fondé sur la technologie ;
- système commercial plus inclusif.

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain. Un appel à candidature sera prochainement lancé pour organiser des tables rondes.

Ci-après à toutes fins utiles le lien vers le site de l'OMC où les informations seront diffusées au fur et à mesure :

[https://www.wto.org/french/news\\_f/news18\\_f/pf18\\_29mar18\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news18_f/pf18_29mar18_f.htm)

**NOUVELLE RUBRIQUE**  
**« Entreprises / Pour vos dossiers... »**

**Fiche sur les Mesures de sauvegarde**

En annexe de ce numéro, vous trouverez l'avant dernière fiche sur les instruments de défense commerciale. Il s'agit des mesures de sauvegarde.

L'Accord sur les sauvegardes énonce les règles relatives à l'application des mesures de sauvegarde prévues à l'article XIX du GATT de 1994. Les mesures de sauvegarde sont définies comme des mesures "d'urgence" concernant l'accroissement des importations de produits particuliers, lorsque ces importations causent ou menacent de causer un dommage grave à la branche de production nationale du Membre importateur (article 2). Ces mesures, qui revêtent globalement la forme de suspension de concessions ou d'obligations, peuvent consister à appliquer des restrictions quantitatives à l'importation ou à relever les droits au-delà des taux consolidés.

Elles font partie, avec les mesures antidumping et les mesures compensatoires, des trois types de mesures contingentes de protection des échanges dont disposent les Membres de l'OMC.

**...ET AUSSI**

Nous vous informons de l'arrivée de **Christophe Blanc, conseiller agricole** au sein de la délégation permanente de la France auprès de l'OMC au début de ce mois.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

**CALENDRIER DE L'OMC – MAI 2018**

- **01** Ouverture des inscriptions au Forum public de l'OMC 2018
- **02-03** Comité de la facilitation des échanges
- **07** Journée d'introduction à l'OMC
- **08-09** Conseil général
- **14 au 17** Groupe de négociation des règles – Subventions à la pêche
- **15** Groupe de travail de l'accession de Bélarus
- **16** Réunion informelle du comité des obstacles techniques au commerce
- **17** Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information
- **25** Organe de règlement des différends
- **28** Réunion informelle – Comité de l'accès aux marchés
- **29 et 31** Organe d'examen des politiques commerciales de la Guinée et de la Mauritanie

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)

Web: <http://www.tresor.economie.gouv.fr/organisation-mondiale-du-commerce>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 27/04/2018